

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Paris, France (5 mars 2025) – Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 février 2025, a approuvé sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations :

1. La part variable 2024 des dirigeants mandataires sociaux
2. La politique de rémunération 2025 des dirigeants mandataires sociaux

1. Part variable 2024 des dirigeants mandataires sociaux

Conformément à la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux approuvée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2024, le Conseil d'administration a procédé à l'évaluation des objectifs de la part variable des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024.

Le Conseil d'administration a approuvé une rémunération variable annuelle d'un montant de 3 726 450 euros pour Francesco Milleri et 1 996 313 euros pour Paul du Saillant, correspondant à un taux de réalisation des objectifs de 118,3 %, qui reflète les bons résultats du Groupe.

Le détail des calculs de réalisation des objectifs est présenté au sein de l'annexe 1.

Le versement de la part variable due au titre de l'exercice 2024 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Pour rappel, le taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sur les cinq dernières années était le suivant :

2019^{1 2}	2020¹	2021	2022	2023
0 %	22,9 %	197,8 %	162,5 %	140,1%

1 Les mandataires sociaux exécutifs étaient Leonardo Del Vecchio et Hubert Sagnières.

2 Suite à la fraude survenue dans une usine Essilor en Thaïlande.

2. Politique de rémunération 2025 des mandataires sociaux

Rémunérations

Le Conseil d'administration a établi la politique de rémunération 2025 des mandataires sociaux, qui sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Des résolutions distinctes portant sur la politique de rémunération applicable à chaque catégorie de mandataire social seront proposées à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 avril 2025 :

- Une résolution portant sur la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration, inchangée par rapport à celle approuvée lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2024 ;
- Deux résolutions portant, respectivement, sur la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a défini en 2024 la structure des rémunérations du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour l'intégralité de leur nouveau mandat¹. En conséquence, figurent notamment ci-dessous le montant de la rémunération fixe et variable, ainsi que la répartition entre ses différentes composantes, qui resteront strictement identiques en 2025 à ceux de l'exercice 2024.

Synthèse de la politique de rémunération 2025 des dirigeants mandataires sociaux

	Rémunération fixe	Rémunération variable annuelle	Intéressement Long Terme
Francesco Milleri Président-Directeur Général	2 100 000 €	Cible : 150 % du fixe Maximum : 300 % du fixe	Maximum 100 000 actions de performance
Paul du Saillant Directeur Général Délégué	1 350 000 €	Cible : 125 % du fixe Maximum : 250 % du fixe	Maximum 45 000 actions de performance

Le détail de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux pour 2025 est présenté ci-après.

¹ Sauf événements majeurs ou circonstances exceptionnelles, justifiant une modification de la politique de rémunération qui serait alors naturellement soumise au vote des actionnaires.

EssilorLuxottica

Part variable 2025

Le Conseil d'administration a arrêté une part variable basée exclusivement sur des objectifs financiers quantifiables.

Objectifs	Poids
Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté ¹ (à taux de change constants ²)	40 %
Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants ² , hors acquisition stratégique)	30 %
Résultat opérationnel ajusté ¹	30 %

Depuis 2024, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a privilégié l'ajout d'un critère de Responsabilité Sociale de l'Entreprise dans l'intéressement à long terme, comme détaillé ci-dessous.

La part variable contient, comme en 2024, une clause de « *clawback* ».

Les niveaux d'objectifs arrêtés par le Conseil d'administration pour chaque critère ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Néanmoins, le taux de réalisation des objectifs sera rendu public *a posteriori*.

Rémunération long terme 2025

Les actions de performance sont soumises à l'atteinte d'objectifs de performance à long terme du Groupe.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a approuvé les ajustements suivants :

- La révision de la pondération des critères
 - 50 % pour le BNPA ajusté cumulé contre 40% en 2024,
 - 30 % pour la progression du cours de l'action contre 40% en 2024 et
 - 20 % pour un critère RSE.
- Le retrait de la condition de comparaison relative à l'Euro Stoxx 50, qui se surimposait au critère de croissance du cours de l'action.

Ces évolutions permettent de recentrer l'évaluation sur des indicateurs directement liés à la performance intrinsèque de l'entreprise (BNPA, cours de bourse et RSE). Elles réduisent ainsi l'influence des facteurs externes, tout en rendant le dispositif plus lisible et transparent. Cette simplification contribue également à renforcer la confiance des parties prenantes et s'inscrit en cohérence avec les pratiques du marché.

L'ensemble de ces ajustements seront détaillés dans le document d'enregistrement universel 2024 qui sera publié sur le site internet du groupe, dans la section 4.3 « Rémunération des mandataires sociaux » du chapitre 4 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise ».

¹ Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

² Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants sont calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

EssilorLuxottica

L'acquisition des actions de performance sera intégralement soumise à l'atteinte de trois conditions de performance mesurées sur une période de trois ans :

Objectifs	Poids
Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté cumulé ¹ (à taux de change constants ²)	50 %
Croissance annualisée du cours de l'action	30 %
Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)	20 %

Pour chaque objectif, une échelle de performance a été définie de la manière suivante :

- En cas de performance inférieure à un seuil défini par le Conseil d'administration, aucune action ne sera acquise au titre de ce critère.
- En cas de performance supérieure à l'objectif qui sera fixé par le Conseil d'administration, la totalité des actions au titre de ce critère seront acquises.
Entre ces deux limites, l'acquisition sera calculée par interpolation linéaire (entre 0 % et 100 %).

¹ Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

² Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants sont calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

EssilorLuxottica

Bénéfice Net par action ajusté cumulé (50 %)

L'atteinte de l'objectif sera mesurée au regard du BNPA du groupe sur la période de 3 ans (2025-2027).

Le niveau de réalisation requis pour l'objectif de BNPA est défini par le Conseil d'administration au début de la période de 3 ans.

Il est établi de façon précise, exigeante et rigoureuse mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité.

Croissance annualisée du cours de l'action (30 %)

L'attribution des actions de performance est subordonnée à la progression du cours de l'action EssilorLuxottica. Si la croissance annualisée du cours est inférieure à 2 % par an (équivalant à 6,1 % sur trois ans), aucune action de performance ne sera attribuée au titre de ce critère. À l'inverse, l'intégralité des actions au titre de ce critère sera acquise dès lors que la croissance dépasse 7 % par an (soit 22,5 % sur trois ans).

Pour une croissance située entre 2 % et 7 %, le taux d'attribution des actions de performance est calculé par interpolation linéaire.

L'échelle de performance de cet objectif est la suivante :

	Nombre d'actions acquises
	<i>(en % de l'attribution initiale au titre de ce critère)</i>
Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica ^(a)	
< 2 % par an (soit 6,1 % sur trois ans ^(b))	— 0 %
2 % par an (soit 6,1 % sur trois ans)	50 %
4 % par an (12,5 % sur trois ans)	70 %
6 % par an (19,1 % sur trois ans)	90 %
≥ 7 % par an (soit ≥ 22,5 % sur trois ans)	100 %

(a) Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration.

(b) Croissance en valeur absolue (et non annualisée) par rapport au Cours Initial de Référence.

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) (20 %)

Les conditions de performance de l'intéressement à long terme seront complétées par un indicateur spécifique reflétant l'engagement à long terme du Groupe en matière de lutte contre le changement climatique dans le cadre du programme de développement durable « *Eyes on the Planet* ».

L'échelle de performance pour ce critère sera méticuleusement établie par le Conseil d'administration en s'appuyant sur la feuille de route de développement durable « *Eyes on the Planet* ». Les détails de cette échelle seront communiqués lors de l'annonce du plan d'actions de performance pour l'année 2025.

La rémunération variable annuelle et l'intéressement long terme reposent sur des critères de performance complémentaires, ce qui permet d'évaluer la performance du Groupe sous différents angles.

EssilorLuxottica

Annexe 1 : Part variable 2024 de Francesco Milleri et Paul du Saillant

Poids	Nature	% réalisation de 0 à 200 % de la cible	% réalisation pondéré
P		R	P x R
40 %	Croissance du bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté ¹ (à taux de change constants ²)	127,5 %	51,0 %
30 %	Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants ² , hors acquisition stratégique)	116,7 %	35,0 %
30 %	Résultat opérationnel ajusté ¹ (à taux de change constants ²)	107,5 %	32,3 %
100 %			118,3 %

¹ Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

² Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

EssilorLuxottica

Analyse de la performance pour l'exercice 2024

En 2024, EssilorLuxottica a connu une nouvelle année de croissance solide de ses activités, avec une croissance de +6,0 % du chiffre d'affaires à taux de change constants¹, soit la 4^{ème} année consécutive de croissance du chiffre d'affaires supérieure à 5 % à taux de change constants¹. En termes de rentabilité, le résultat opérationnel ajusté² et le résultat net ajusté du Groupe ont augmenté respectivement de +9,4 % et +9,8 % à taux de change constants¹. En particulier, le résultat opérationnel ajusté² en pourcentage du chiffre d'affaires s'est amélioré de 50 points de base à taux de change constants¹, démontrant ainsi la capacité du Groupe à accroître ses marges malgré le contexte inflationniste.

La stratégie du Groupe reste axée sur l'innovation de rupture. L'année 2024 représente une autre année de croissance pour deux nouvelles catégories de produits développées par EssilorLuxottica : les solutions de contrôle de la myopie et les lunettes connectées. En 2024, le Groupe a présenté les résultats d'une étude clinique de cinq ans sur ses verres optiques Stellest, apportant des preuves incontestables de leur efficacité pour ralentir la progression de la myopie chez les enfants. En ce qui concerne les lunettes connectées, le partenariat avec Meta Platforms a été étendu via un accord de long terme, en vertu duquel les parties collaboreront jusqu'au cours de la prochaine décennie pour développer plusieurs générations de lunettes connectées.

Le résultat opérationnel ajusté² a atteint 4 414 millions d'euros au cours de l'année, soit 16,7 % du chiffre d'affaires, contre 16,5 % en 2023, ce qui représente une augmentation de la marge de 20 points de base. À taux de change constants¹, la marge a augmenté de 50 points de base pour atteindre 17,0 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net ajusté² du Groupe a atteint 3 122 millions d'euros sur l'année, représentant 11,8 % du chiffre d'affaires, contre 11,6 % en 2023, soit une hausse de la marge de +20 points de base (ou +40 points de base à taux de change constants¹ pour atteindre 12,0 % du chiffre d'affaires).

Contacts

Giorgio Iannella

Head of Investor Relations

ir@essilorluxottica.com

Marco Catalani

Head of Corporate Communications

media@essilorluxottica.com

EssilorLuxottica

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de solutions avancées de santé visuelle, de lunettes et de technologies med-tech. Sa mission est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être » en répondant aux besoins visuels en constante évolution des patients et des consommateurs, à leur souhait d'exprimer leur style personnel et à leur désir de se sentir davantage connectés au monde qui les entoure. EssilorLuxottica dispose des technologies de verres optiques les plus innovantes, telles que Varilux, Stellest et Transitions, des marques les plus emblématiques telles que Ray-Ban, Oakley et Supreme, des marques de luxe sous licence les plus appréciées et des enseignes de distribution de premier plan, telles que Sunglass Hut, LensCrafters, Salmoiraghi & Viganò Vision Express et Apollo. Grâce à d'importants investissements R&D, des savoir-faire uniques et un portefeuille d'actifs d'excellence, EssilorLuxottica est synonyme d'innovation dans plusieurs catégories, des instruments médicaux et des solutions de santé visuelle aux lunettes connectées dont le Groupe définit la catégorie. EssilorLuxottica repousse ainsi les limites de l'industrie et fait des yeux la porte d'entrée vers de nouvelles possibilités. Avec plus de 200 000 collaborateurs dans 150 pays, 600 sites industriels et 18 000 magasins, le Groupe a généré un chiffre d'affaires consolidé de 26,5 milliards d'euros en 2024. Par ailleurs, OneSight EssilorLuxottica Foundation a permis de donner accès à des solutions durables de santé visuelle à près d'un milliard de personnes. EssilorLuxottica est coté sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40. Codes: ISIN: FR0000121667 ; Reuters : ESLX.PA; Bloomberg: EL:FP. Pour plus d'information : www.essilorluxottica.com.

¹ les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

² Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.